

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Recours collectif)
COUR SUPÉRIEURE

18
JUL

N°: 500-06-000706-149

Les personnes ayant acheté, avant le 30 juin 2010, une garantie supplémentaire en se fondant sur les représentations de l'intimée, à savoir que si elles n'achetaient pas cette garantie supplémentaire et qu'un bris survenait après l'expiration de la garantie d'un an du manufacturier, elles devraient assumer le coût des réparations ou du remplacement.

Le Groupe

et

CAROLE CAKE ROCHON

Représentante-Demanderesse

(Collectivement « Les demandeurs »)

c.

MEUBLES LÉON LTÉE

Défenderesse

COMPARUTION

Les procureurs soussignés comparaissent au nom de la défenderesse **MEUBLES LÉON LTÉE** dans la présente cause, sous toutes réserves que de droit.

Montréal, le 20 mai 2015

Jeansonne Avocats, Inc.
JEANSONNE AVOCATS, INC.
Procureurs de la défenderesse

(Recours collectif)
COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N° 500-06-000706-149

Les personnes ayant acheté, avant le 30 juin 2010, une garantie supplémentaire en se fondant sur les représentations de l'intimé, à savoir que si elles n'achetaient pas cette garantie supplémentaire et qu'un bris survenait après l'expiration de la garantie d'un an du manufacturier, elles devraient assumer le coût des réparations ou du remplacement.

Le Groupe

et

CAROLE CAKE ROCHON

Représentante-Demanderesse

(Collectivement « Les demandeurs »)

c.

MEUBLES LÉON LTÉE

Défenderesse

COMPARUTION

ORIGINAL

Me Jacques Jeansonne
Me Marie France Tozzi

☐ 1050-4
BJ 0716

JEANSONNE AVOCATS, INC.

1401, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 1Z4
☎ (514) 907-6179
☎ (514) 840-9040

3885693-228

P

DF001

COMP - Sans

Frais.

MS

21 MAI 2015